

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 D 90059

Numéro SIREN : 775 633 357

Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt 62



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris la Défense Cedex
France

VISAS
Commissariat

56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand
France

DEPOT N° 62

DU - 5 JAN. 2022

*Société Coopérative Agricole
Limagrain S.C.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 30 juin 2021

Société Coopérative Agricole Limagrain S.C.A.

Biopôle Clermont Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand
France

Société Coopérative Agricole Limagrain S.C.A.

Siège social : Biopôle Clermont Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'assemblée Générale de la Société Coopérative Agricole Limagrain S.C.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Coopérative Agricole Limagrain S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valeur d'utilité des titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2021 pour un montant net de 233 134 milliers d'euros, est évaluée sur la base d'une approche multicritères dont les modalités sont décrites dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, à vérifier que les données comptables retenues concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces prévisions, et à revoir les calculs effectués par la Coopérative.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés Coopérateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative agricole.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 octobre 2021

Clermont-Ferrand, le 25 octobre 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Catherine Porta
Associée

Visas 4
Commissariat



Emily Strickland
Associée

Comptes sociaux Limagrain
Exercice 2020-2021

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	20-21	19-20
Chiffre d'affaires	3	187 795	146 305
Achats consommés		-131 599	-99 831
Marge brute		56 196	46 475
Autres produits d'exploitation	4	5 086	2 827
Ressources d'exploitation		61 281	49 302
Autres achats et charges externes		-25 849	-23 509
Impôts, taxes assimilés		-1 686	-1 549
Charges de personnel		-25 439	-22 224
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	-5 143	-5 933
Charges d'exploitation		-58 117	-53 215
Résultat d'exploitation		3 165	-3 913
Résultat financier	6	6 141	11 044
Résultat exceptionnel	7	-2 023	-81
Impôts sur les bénéfices	8	-355	-43
Résultat net de l'exercice		6 928	7 006

Bilan Actif

En milliers d'euros	Note	Brut 30.06.21	Amortissements et provisions	Net 30.06.21	Net 30.06.20
Immobilisations incorporelles	9	8 566	-6 588	1 978	2 169
Immobilisations corporelles	10	155 004	-108 878	46 126	44 019
Immobilisations financières	11	234 818	-206	234 612	234 977
Actif immobilisé		398 388	-115 672	282 716	281 164
Stocks	12	18 727	-280	18 447	21 082
Créances clients et comptes rattachés	13	53 390	-57	53 334	36 111
Autres créances	13	81 417	-589	80 828	85 950
Disponibilités	14	157		157	551
Actif circulant		153 690	-925	152 765	143 694
Comptes de régularisation	15	846		846	595
Total de l'actif		552 926	-116 598	436 327	425 454

Bilan Passif

En milliers d'euros	Note	Net 30.06.21	Net 30.06.20
Capital		15 208	15 329
Primes d'émission			
Réserves		268 804	268 052
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		6 928	7 006
Subventions d'investissement		23	23
Provisions réglementées			
Capitaux propres	16	290 962	290 411
Autres fonds propres	16		
Provisions pour risques et charges	17	1 897	509
Emprunts et dettes financières diverses	18	128 602	120 198
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	5 663	7 230
Autres dettes	19	9 202	7 037
Passif exigible		143 467	134 465
Comptes de régularisation	20	1	68
Total du passif		436 327	425 454

Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1	Faits marquants de l'exercice	4	NOTE 16	Capitaux propres	18
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	5	NOTE 17	Provisions pour risques et charges	19
NOTE 3	Chiffre d'affaires	8	NOTE 18	Emprunts et dettes financières	19
NOTE 4	Autres produits	8	NOTE 19	Echéancier des dettes	20
NOTE 5	Dotations aux amortissements et provisions	9	NOTE 20	Comptes de régularisation passif	20
NOTE 6	Résultat financier	10	NOTE 21	Société consolidante	21
NOTE 7	Résultat exceptionnel	11	NOTE 22	Informations diverses	21
NOTE 8	Impôts sur les bénéfices	11	NOTE 23	Effectif moyen	21
NOTE 9	Immobilisations incorporelles	12	NOTE 24	Engagements hors bilan	22
NOTE 10	Immobilisations corporelles	13	NOTE 25	Evénements postérieurs à la clôture	22
NOTE 11	Immobilisations financières	14			
NOTE 12	Stocks	16			
NOTE 13	Etat des échéances des créances	16			
NOTE 14	Valeurs mobilières de placement	17			
NOTE 15	Comptes de régularisation actif	17			

Note 1 : Faits marquants

- Les opérations de la Coopérative se sont poursuivies pendant la crise sanitaire Covid-19.
- L'ordonnance du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation de produits phytosanitaires pose l'obligation de séparer les activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires (loi Egalim). Aussi, le Conseil d'Administration a confirmé son choix de conserver l'activité de conseil au sein de la Coopérative. De ce fait, l'activité de distribution de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'agro-équipements a été cédée à la société Proxiel le 30 juin 2021, pour un montant de 1,0 M€ (incluant les stocks). Cette cession comprend le transfert de huit collaborateurs et la location de trois magasins agricoles (Aigueperse, Issoire, Ennezat). Les actions détenues par la Coopérative au sein de Proxiel ont été également cédées à Sanders Centre Auvergne pour un montant de 560 000 €. La participation passe de 35,02 % à 9,97 %.
- La réorganisation de la branche Limagrain Coop basée sur 5 principes : alignement de l'organisation à la stratégie, orientation clients, simplification et mutualisation, responsabilisation, modernisation des outils et développement du digital. Une charge exceptionnelle de 1,5 M€ a été provisionnée.

Note 2 :

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables du code du commerce et du plan comptable des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles correspondant aux fonds commerciaux acquis et aux fonds génétiques acquis ou créés sont réputées avoir une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les malis de fusion sont affectés en priorité aux actifs sous-jacents et amortis sur la même durée que ces derniers. Il ne subsiste en fonds commercial que la partie résiduelle non affectable.

A chaque clôture annuelle des comptes, un test de dépréciation des fonds commerciaux et fonds génétiques est réalisé qu'il existe ou non un indice de perte de valeur et le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée. Les dépréciations des fonds commerciaux ont un caractère définitif et ne peuvent pas être reprises en résultat.

La durée d'amortissement des logiciels d'application informatique est de 3 à 7 ans.

Frais de recherche et développement

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode par composants lorsqu'elle s'applique et évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Terrains et aménagements : non amortissables
- Constructions et agencements des constructions : 1 à 40 ans
- Installations techniques : 1 à 12 ans
- Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers, matériel de bureau : 1 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 8 ans
- Matériel informatique : 1 à 7 ans
- Mobilier : 2 à 10 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée.

Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

Immobilisations financières

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture de l'exercice, la société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- d'abord la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés de la Société,
- puis le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution ou par référence à toute autre méthode appropriée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat. Les dépréciations sont reprises de telle sorte que la valeur nette comptable soit égale à la valeur d'utilité.

Stocks

La valorisation des stocks de matières premières comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient hors frais financiers en excluant les coûts éventuels de sous/sur activité et comptabilisés selon la méthode du *Coût Unitaire Moyen Pondéré*.

La société comptabilise une provision pour dépréciation dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ajustement en fonction des perspectives de marché ;
- risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Opérations en devises

Opérations ne faisant pas l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences d'actualisation sont portées au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant des créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

Opérations faisant l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

Opérations sur les marchés à terme de matières premières

La société ne réalise aucune opération à caractère spéculatif sur ce marché.

Les coûts et gains générés par les opérations de couverture d'un engagement ou d'une position existante sur le marché physique sont enregistrés en produits ou charges d'exploitation.

Les variations de valeur générant des appels de marge sur les positions de couvertures non dénouées sont comptabilisées dans un compte d'instrument financier présenté en disponibilités.

Le dépôt de garantie versé à l'organisme compensateur est comptabilisé à l'actif du bilan en immobilisations financières.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies à la clôture de l'exercice :

- la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources non représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

A la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- Litiges d'exploitation ;
- Litiges sociaux et prud'homaux ;
- Provisions pour médaille du travail ;
- Autres provision pour risques et charges.

Provisions réglementées

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la société.

Crédits d'impôts

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt.

Changements de méthode d'évaluation ou de règlementation

Néant

Note 3 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	20-21			19-20
	France	Étranger	Total	Total
Marchandises	12 498		12 498	12 576
Ventes de produits finis	147 229	6 341	153 570	113 947
Prestations de services	20 836	2	20 838	18 985
Autres produits annexes	885	3	888	797
Total	181 449	6 346	187 795	146 305

La variation de + 41 M€ du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- une augmentation des volumes vendus en semences brut égrené de maïs HC avec + 22,7 M€,
- une augmentation des volumes vendues en conso du blé avec + 12 M€ et des oléo protéagineux avec + 2,6 M€,
- et la cession du stock distribution pour 0,8 M€.

Note 4 : Autres produits

En milliers d'euros	20-21	19-20
Production immobilisée & stockée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Transfert de charges d'exploitation	3 598	2 002
Reprises de provisions d'exploitation	1 271	606
Autres produits d'exploitation	216	218
Total	5 086	2 827

L'augmentation des autres produits s'explique principalement par :

- la refacturation en transfert de charges, sur 20-21, des indemnités de licenciement du directeur général (+ 1 340 k€),
- la reprise de la provision du 30/06/2020 pour dépréciation sur stock des blés améliorants pour 777 k€.

Note 5 : Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	20-21		19-20	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	4 518		4 739	
Dépréciations				
Provisions :				
• sur stocks	280	828	828	240
• sur créances clients	7	30	12	94
• sur autres créances				
• sur créances associés coop.	105	134	181	72
• pour risques et charges	233	279	172	201
Total	5 143	1 271	5 933	608

Au 30/06/2021, la provision pour dépréciation sur stock des blés améliorants de 777 k€ constituée sur N-1, a été reprise.

Note 6 : Résultat financier

En milliers d'euros	20-21		19-20	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		8 172		13 388
Produits des autres créances de l'actif immobilisé		883		834
Résultat de change	1	0	1	0
Intérêts divers	3 572	99	3 250	71
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement				
Dotations et reprises de provisions	206	766	0	3
Autres				
Total	3 779	9 920	3 251	14 295

Les produits de participation sont composés des dividendes reçus principalement de :

- GLH pour 5 786 k€, contre 7 522 k€ en 2019-2020,
- VCO pour 1 377 k€, contre 1 858 k€ en 2019-2020,
- SELIA pour 993 k€, contre 3 998 k€ (dont 1 000 k€ de dividendes exceptionnels) en 2019-2020.

Sur 2020-2021, nous avons cédé 407 titres Proxiel à Sanders (loi Egalim). La provision initialement constituée sur ces titres a été reprise pour 761 k€ et dotée sur les titres restants pour 206 k€.

Dotations et reprises de provisions financières

En milliers d'euros	20-21		19-20	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt				
Sur écarts de conversion et risques de change				
Sur titres de participation et autres immobilisations financières :				
• Groupe		761		
• Hors-groupe	206	5	0	3
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan				
Dépréciations				
Total	206	766	0	3

Note 7 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	20-21		19-20	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	187	8	272	0
Sur opérations en capital	1 119	709	142	332
Dotations - reprises de provisions et transferts de charges	1 435			
Dépréciations				
Total	2 741	717	414	332

Sur 2020-2021, le projet transformation de la coopérative a été lancé et une provision pour restructuration a été établie pour 1 435 k€.

Nous avons cédé 407 titres Proxiel, dont la VNC s'élevait à 1 077 k€, à Sanders pour 560 k€.

Note 8 : Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	20-21	19-20
Impôt sur les sociétés	374	61
Crédits d'impôts	-20	-18
Total	355	43

Les crédits d'impôts sont constitués du crédit d'impôt famille pour 20 k€.

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Brut

En milliers d'euros	30.06.20	Mouvements de la période			30.06.21
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	7 852	32		193	8 077
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	275				275
Immobilisations incorporelles en cours	143	201		-131	214
Total	8 271	233	0	61	8 566

L'augmentation des immobilisations incorporelles s'explique par la mise en service du lot 2 métier du grain sur le logiciel Qualiac (103 k€), du lot 1 du projet Navibennes (59 k€) et de la version H5 du logiciel Qualiac (49 k€).

Les immobilisations incorporelles en cours au 30/06/2021 sont principalement constituées du lot 3 métier du grain sur le logiciel Qualiac (89 k€) et du lot 2 Navibennes (85 k€).

Amortissements

En milliers d'euros	30.06.20	Mouvements de la période			30.06.21
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	5 827	485			6 313
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	275				275
Total	6 102	485	0	0	6 588

La charge d'amortissements concernant le logiciel Qualiac s'élève à 460 k€ sur 20-21.

Note 10 : Immobilisations corporelles

Brut

En milliers d'euros	30.06.20	Mouvements de la période			30.06.21
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Terrains	4 883		-3		4 880
Constructions	82 844	702	-36	620	84 130
Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 500	1 417	-238	658	58 337
Autres Immobilisations corporelles	2 640	111	-15	33	2 768
Immobilisations corporelles en cours	2 288	3 977	-3	-1 372	4 889
Total	149 154	6 207	-296	-61	155 004

Les principales mises en service concernent :

- La ligne de production TD4 pour légumineuses pour 1 167 k€,
- L'acquisition d'une machine pour le conditionnement pour 106 k€,
- L'installation d'auvents pour la protection du chargement des camions à Issoire pour 53 k€,
- Le réaménagement des bureaux d'Aigueperse pour 69 k€,
- L'installation d'un transporteur à chaîne pour les déchets et criblures à Ennezat silo 1 pour 89 k€,
- L'acquisition de deux boisseaux pour le stockage du tournesol et du colza pour 193 k€,
- L'achat d'un élévateur pour le conditionnement de bennes semences de base pour 109 k€.

Les principales immobilisations corporelles en cours sont :

- Le remplacement de la toiture et sprinklage du magasin produits finis à Ennezat pour 1 585 k€,
- L'acquisition d'un groupe froid pour 602 k€,
- La modification de la chaîne calibrage pour 676 k€.

Amortissements

En milliers d'euros	30.06.20	Mouvements de la période			30.06.21
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Terrains	1 520	6	0		1 526
Constructions	54 823	2 005	-36		56 792
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 658	1 881	-238		48 300
Autres immobilisations corporelles	2 134	141	-15		2 260
Total	105 135	4 033	-290	0	108 878

Note 11 : Immobilisations financières

Brut

En milliers d'euros	30.06.20	Mouvements de la période		30.06.21
		Acquisitions	Cessions	
Titres de participation	234 640		-1 506	233 134
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	347	104	-116	334
Autres immobilisations financières	756	635	-41	1 350
Total	235 743	738	-1 663	234 818

Dans le cadre de l'application de la loi EGALIM, Limagrain a dû réduire son pourcentage de participation au capital de Proxiel, afin qu'il soit inférieur ou égal à 10%. De ce fait, nous avons cédé 407 actions d'une valeur 1 077 k€. Limagrain détient désormais 162 actions Proxiel, soit 9,97% du capital social. Ces titres sont maintenant comptabilisés pour 429 k€, dans le poste « autres immobilisations financières ».

Provisions

En milliers d'euros	30.06.20	Mouvements de la période		30.06.21
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	761		-761	0
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	4	0	-4	0
Autres immobilisations financières	1	206	-1	206
Total	766	206	-766	206

Les titres de participation Proxiel étaient provisionnés jusqu'alors pour 761 k€. Suite à la cession d'une partie de ces titres, nous avons entièrement repris cette provision, et doté les titres restants à hauteur de 206 k€, désormais en « autres immobilisations financières ».

Note 12 : Stocks

En milliers d'euros	30.06.21			30.06.20
	Brut	Provisions	Net	
Matières premières	10 902	-60	10 842	12 826
En cours de production	2 369		2 369	2 328
Produits intermédiaires et finis	5 189	-115	5 074	3 614
Marchandises	267	-105	162	2 314
Total	18 727	-280	18 447	21 082

Le stock de marchandises provient de l'activité approvisionnement (fertilisation, santé végétale, équipements).

Le stock de produits intermédiaires et finis est constitué des stocks de céréales et de maïs semoulier.

Les variations les plus importantes proviennent d'une diminution du stock de blé de 1 408 k€, d'une diminution du stock de marchandises de 2 152 k€ (cession stock approvisionnement à Proxiel) et d'une augmentation du stock de maïs semoulier de 1 398 k€.

Une provision a été constituée à hauteur de 105 k€ sur le stock de marchandises et de 97 k€ sur le stock de légumineuses.

Note 13 : Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	30.06.21					30.06.20
	A un an au plus	A plus d'un an	Brut	Provisions	Net	
Actif immobilisé						
Prêts et créances rattachées	145	189	334	0	334	342
Autres titres immobilisés		1 045	1 045	-205	839	652
Autres immobilisations financières	305	0	305		305	104
Actif circulant						
Avances versées aux fournisseurs	100		100		100	260
Clients et comptes rattachés	53 390		53 390	-57	53 334	36 111
Autres actifs circulants nets dont :					0	0
• Créances fiscales et sociales	1 304	11	1 315		1 315	1 865
• Groupe et associés	78 722		78 722	-589	78 134	83 228
• Débiteurs divers	1 279		1 279		1 279	497
Charges constatées d'avance	846		846		846	595
Total	136 093	1 244	137 337	-651	136 485	123 754

Note 14 :

Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.21	30.06.20
Actions propres		
Autres valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôt		
Total	0	0

Note 15 :

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.21	30.06.20
Charges constatées d'avance	846	595
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Écarts de conversion actif		
Instruments financiers		
Total	846	595

Note 16 : Capitaux propres

Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.20	Affectation Résultat	Dividendes versés	Variation capital souscrit	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.21
Capital social	15 329			-121		0	15 208
Primes d'émission	0						0
Écarts de réévaluation	15						15
Réserves	0						0
• légales	14 921	408					15 329
• indisponibles	214						214
• réglementées	39 598						39 598
• statutaires	9 541						9 541
• autres	203 762	263				81	204 106
Report à nouveau	0	6 335	-6 335				0
Résultat de l'exercice	7 006	-7 006			6 928		6 928
Subventions d'investissement	23					-1	22
Provisions réglementées	0						0
Total	290 411	0	-6 335	-121	6 928	80	290 962

Le capital social se décompose en **3 802 105** actions de 4 euros chacune dont **3 432 547** parts sociales d'activité (PSA) et **369 558** parts sociales d'épargne (PSE), détenues par **1 164** associés.

Le résultat de l'exercice 2019/2020 a été affecté de la façon suivante :

- Dotation à la réserve Légale : 408 k€
- Dotation à la réserve facultative : 263 k€
- Distribution de dividendes reçus : 5 907 k€
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales : 428 k€

Note 17 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.20	Dotations	Reprises		30.06.21
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques de change	0				0
Provisions pour autres risques	200	0	-200		0
Provisions pour charges	309	1 668	-79		1 897
Total	509	1 668	-279	0	1 897

Sur 2020-2021, la provision de 200 k€ pour risque de redressement CFE a été reprise.
Les provisions pour charges correspondent à des litiges sociaux pour 154 k€, à la provision médaille du travail pour 308 k€ et à la provision pour restructuration projet transformation de la coopérative pour 1 435 k€.

Note 18 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.20	Accroissements	Remboursements	30.06.21
Emprunts obligataires	0			0
Autres emprunts	7 729		-2 110	5 619
Emprunts à moyen et long terme	7 729	0	-2 110	5 619
Concours bancaires courants	26	0		26
Crédits spots	30 690	388 517	-386 607	32 600
Comptes courants Groupe et associés	81 698	9 789	-1 182	90 306
Autres dettes financières court terme	55		-4	51
Emprunts à court terme	112 469	398 307	-387 793	122 983

Note 19 : Echéancier des dettes

En milliers d'euros	30.06.21				30.06.20
	A 1 an au plus	A +1an et 5 ans au plus	A +5 ans	Total	
Emprunts moyen et long terme	2 119	2 800	700	5 619	7 729
Emprunts court terme	51			51	55
Concours bancaires courants	26			26	26
Crédits spots	32 600			32 600	30 690
Comptes courants Groupe et associés	90 306			90 306	81 698
Fournisseurs et comptes rattachés	5 663			5 663	7 230
Dettes fiscales et sociales	5 524			5 524	4 201
Autres dettes	3 679			3 679	2 836
Produits constatés d'avance	1			1	68
Total	139 967	2 800	700	143 467	134 533

Note 20 : Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.21	30.06.20
Produits constatés d'avance	1	68
Écarts de conversion passif		
Total	1	68

Note 21 : Société consolidante

Limagrain
Société Coopérative Agricole
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne – Rue Henri Mondor – 63360 Saint-Beauzire
N° Siret : 775 633 357 00246

Note 22 : Informations diverses

Rémunération des administrateurs

L'allocation globale allouée aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction est fixée pour l'exercice 2020/2021 à la somme de 322 milliers d'euros.

Note 23 : Effectif moyen

Répartition par catégorie

Répartition par catégorie	30.06.21	30.06.20
Cadres	59	59
Non cadres	407	382
Total	466	440

Note 24 : Engagements hors-bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Avais, cautions, et garanties	3 181	112 170	
Créances cédées non échues			
Engagements de retour à meilleure fortune			
Subventions reçues à reverser éventuellement			
Commandes de fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat			
Achat et vente de devises à terme			
Autres engagements			2 616
Total	3 181	112 170	2 616

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

A ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte :

- la convention applicable à la société est CCN 5 branches : Coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail et d'oléagineux ;
- le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,00 % au 30 juin 2021 (0,85 % au 30 juin 2020) ;
- le taux d'inflation est estimé à 1,80 % au 30 juin 2021 (1,80 % au 30 juin 2020) ;
- la table de mortalité utilisée pour le calcul des engagements repose sur la table INSEE 14/16.

Note 25 : Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration ayant fait le choix de se séparer de l'activité de distribution de produits phytosanitaires, fertilisants et agro-équipements et de conserver l'activité de conseil, un numéro d'agrément provisoire pour le conseil a été attribué à la Coopérative le 30 juillet 2021 : AU00745. L'agrément définitif sera attribué début 2022.

LIMAGRAIN

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne – Rue Henri Mondor – 63360 SAINT-BEAUZIRE
RCS CLERMONT-FERRAND 775 633 357

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) 14 DECEMBRE 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice clos le 30 juin 2021

En matière ordinaire :

2ème résolution :

Dotation des réserves obligatoires

Conformément aux dispositions de l'article L.524-2-1 du Code Rural, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent de 6 927 631,90 euros, dote les réserves obligatoires suivantes :

- Réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés	Néant
- Réserve légale	Néant
- Réserve pour remboursement de parts sociales	120 960,00 €
- Réserve statutaire	Néant

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 6 806 671,90 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution :

Distribution d'un intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir un intérêt aux parts sociales libérées à un taux de **2,488 %** l'an, soit un montant total de **376 438,41** euros, pour l'ensemble de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution :

Distribution de dividendes reçus

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer une partie des dividendes reçus au titre des participations visées aux articles L.523-5.1 et L.524-2-1 du Code Rural pour un montant total de **5 673 810,50** euros, soit **1,50** euro par part sociale libérée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème résolution :

Répartition de ristournes en faveur des Associés Coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la Coopérative

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir au profit des Associés Coopérateurs les ristournes d'un montant total de **746 121,64** euros.

50 €	par hectare	pour les cultures de maïs semence, haricots semence et autres potagères de plein champ à grosses graines et tournesol semence	346 724,47 €
12,50 €	par hectare	pour le blé semence, blé meunier et maïs semoulier (variétés réservées), blé améliorant ou de force en filière (variétés non réservées)	255 652,53 €
37,50 €	par unité de 500 m2	pour les tunnels	112,50 €
25 €	par unité de 1 000 m2	pour les potagères fines de plein champ	507,50 €
100 €	par hectare	pour la vigne	17 268,00 €
6,25 €	par hectare	pour le maïs semoulier en filière (variétés non réservées), les semences céréales à paille (variétés non réservées) (blé, avoine, orge, seigle, triticale), les blés en filière hors blés améliorants ou de force (variétés non réservées), et les oléagineux en filière	88 938,41 €
0,60 €	par tonne	pour les céréales variétés non réservées (hors blés et maïs semoulier en filières) et les oléagineux hors filière, les protéagineux et les légumineuses	7 309,68 €
5,00 €	pour 2 400 € de chiffre d'affaires	pour l'approvisionnement	24 100,95 €
5,00 €	pour 2 400 € de chiffre d'affaires	pour les services hors travaux de conditionnement, calibrage, ensachage et opérations sur les semences	5 507,60 €
Total ristournes			746 121,64 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ème résolution :

Dotation de réserves facultatives

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de constituer une provision de **10 301,35** euros en réserve facultative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Saint-Beauzire, le 17/12/2021

Christophe BRASSET
Directeur Général Opérationnel

